



MUNICIPALITÉ PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

830, PRINCIPALE, NOTRE-DAME-DE-LOURDES (QUÉBEC) G0S 1T0

Tél.: 819-385-4315 • Fax: 819-385-4827 info@mun-nd-de-lourdes.ca

Extrait du Procès-verbal
Ou
Copie de Résolution

Le 4 août 2008.

Municipalité de la
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

À la séance ordinaire du 4 août 2008, de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes tenue au 830 rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à 20h00 à laquelle étaient présents Monsieur le maire M. Jocelyn Bédard, et les conseillers suivants:

- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
- M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
- Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4
- M. Normand Nault, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

R-08-08-132

CONSIDÉRANT QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres;

CONSIDÉRANT QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emploi et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes fasse parvenir cette résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ADOPTÉE

EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ

ce 7 août 2008

Directrice générale/Secrétaire-trésorière